



## Règlement n° 2018-397

### RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS INCLUANT LA BIBLIOTHÈQUE

#### COMPILATION ADMINISTRATIVE

Adopté par le conseil le : **23 avril 2018**

Entré en vigueur le : **2 mai 2018**

Et amendé par le règlement suivant :

N° DE RÈGLEMENT	DATE D'ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2018-401	11 juin 2018	20 juin 2018

*Le lecteur est avisé que le présent document est une compilation administrative du règlement. Il ne s'agit pas de la version officielle et originale du règlement et de ses amendements. Toute erreur ou omission dans cette version ne pourra être opposable à la municipalité.*

*Il est également possible que le règlement ne contienne pas les annexes auxquelles il fait référence, dans ce cas, veuillez contacter le Service du greffe.*

**Service du greffe**  
Ville de Sept-Îles

---

## RÈGLEMENT N° 2018-397 (Compilation administrative)

### RÈGLEMENT RÉVISANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS INCLUANT LA BIBLIOTHÈQUE

**ATTENDU QUE** la Loi sur la fiscalité municipale autorise une municipalité à adopter un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

**ATTENDU QU'**il est juste et équitable que les services ou activités offerts par la municipalité soient financés en partie par ceux qui les utilisent ou les requièrent;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réviser la tarification en vigueur;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Louise Doiron-Catto et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2018;

**PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :
  - a) organisme à but lucratif : organisme non-reconnu qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité dans le but de faire un profit;
  - b) organisme partenaire : organisme reconnu selon la politique de reconnaissance du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles;
  - c) organisme privé : organisme à caractère privé, qui loue un local ou un plateau pour y tenir une activité récréative s'adressant spécifiquement à ses membres, employés;
  - d) non résident : toute personne physique n'ayant pas le statut de résident au sens du présent règlement;
  - e) résident : toute personne physique ayant son domicile ou qui est propriétaire d'un immeuble ou qui occupe une place d'affaires, sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;
  - f) abonné : toute personne physique inscrite et ayant obtenu une carte d'abonné de la bibliothèque;
  - g) Ville : la Ville de Sept-Îles;
  - h) abonné adulte : tout abonné âgé de quatorze (14) ans et plus;
  - i) abonné enfant : tout abonné âgé de treize (13) ans et moins.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Les tarifs établis aux termes du présent règlement incluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) lorsqu'applicables.

## Règlement n° 2018-397 (suite)

4. Les tarifs décrétés par le présent règlement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour les années 2018, 2019 et 2020 et le demeureront après le 30 avril 2020 si aucune autre tarification n'est adoptée par le conseil municipal afin de remplacer ceux-ci.

### TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES OU ACTIVITÉS DE LOISIRS

5. Terrains de jeux et discos

Pour tout enfant désirant participer aux terrains de jeux et/ou discos organisés par la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe A.

6. Arénas

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les arénas, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe B.

7. Plateaux extérieurs

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser ou louer les différents plateaux sportifs de la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe C.

8. Centre socio-récréatif

Pour toute personne ou groupe désirant utiliser les services dispensés au Centre socio-récréatif ou louer les locaux situés dans ce bâtiment municipal, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe D.

9. Salles communautaires

Pour toute personne ou groupe désirant louer les différentes salles communautaires appartenant à la Ville, les tarifs applicables sont ceux prévus à l'annexe E.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

10. Abonnement

Les résidents et les non-résidents de la Ville de Sept-Îles peuvent s'abonner à la bibliothèque municipale.

11. Coût de l'abonnement

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de la Ville. Pour les non-résidents, le tarif d'abonnement annuel est de quarante dollars (40 \$).

12. Paiement

Les frais annuels d'abonnement doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables.

13. Procédure d'abonnement

Toute personne désirant devenir un abonné de la bibliothèque municipale doit présenter les pièces d'identité requises pour établir son lieu de résidence, signer sa fiche d'inscription en présence d'un employé de la bibliothèque ainsi que sa carte et s'engager à respecter les règlements de la bibliothèque et ses politiques.

## Règlement n° 2018-397 (suite)

### 14. 13 ans et moins

Toute personne de treize (13) ans et moins qui désire s'abonner doit faire signer sa fiche d'inscription par un parent ou un tuteur, en présence d'un employé de la bibliothèque.

La personne qui signe une fiche d'inscription pour un enfant de treize (13) ans et moins se porte garante de cet enfant et est responsable, le cas échéant, des frais de retard et des dommages encourus par l'abonné enfant.

### 15. Tarifification

Toute personne désirant bénéficier des services offerts par la bibliothèque municipale doit être abonnée et acquitter les coûts de location et autres, le cas échéant, selon la tarification prévue à l'annexe « F » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

## DISPOSITIONS FINALES

16. Les annexes A, B, C, D, E et F font parties intégrantes du présent règlement.
17. La directrice du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Sept-Îles est responsable de l'application des tarifs décrétés par le présent règlement.
18. Le présent règlement remplace le règlement n° 2015-316 « Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de loisirs » et ses amendements ainsi que le règlement n° 2009-147 « Règlement concernant la bibliothèque municipale » et son amendement.
19. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et aura effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 9 avril 2018
- **PROJET DE RÈGLEMENT** présenté le 9 avril 2018
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 23 avril 2018
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 2 mai 2018
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 2 mai 2018
- **MISE EN APPLICATION DES TARIFS** le 1<sup>er</sup> mai 2018

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

## ANNEXE A

	<b>Tarif au 1<sup>er</sup> mai 2018</b>	<b>Tarif au 1<sup>er</sup> mai 2019</b>	<b>Tarif au 1<sup>er</sup> mai 2020</b>
<b>Terrains de jeux</b>			
1 <sup>er</sup> enfant	88 \$/enfant/été	90 \$/enfant/été	90 \$/enfant/été
2 <sup>e</sup> enfant	75 \$/enfant/été	80 \$/enfant/été	80 \$/enfant/été
3 <sup>e</sup> enfant	65 \$/enfant/été	70 \$/enfant/été	70 \$/enfant/été
4 <sup>e</sup> enfant et suivants	65 \$/enfant/été	70 \$/enfant/été	70 \$/enfant/été
<b>Discos</b>			
	2 \$ / enfant	2 \$ / enfant	2 \$ / enfant

## ANNEXE B

	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2020	Note
<b>Aréna Conrad-Parent et Aréna Guy-Carbonneau</b>				
<b>Location de glace</b>				
Ligue avec contrat (1 saison)	150 \$/ heure	152 \$/ heure	155 \$/ heure	
Location occasionnelle	210 \$/ heure	212 \$/ heure	215 \$/ heure	
Scolaire : écoles de hockey, de patin, sports-études	31 \$/ heure	32 \$/ heure	32 \$/ heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Tournoi avec glace</b>				
Privé ( <i>ex : agents correctionnels, employés ou travailleurs du domaine de la santé, Alouette, etc.</i> )	150 \$/ heure	152 \$/ heure	155 \$/ heure	3
Lucratif	95 \$/ heure	97 \$/ heure	100 \$/ heure	3
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Surface sans glace</b>				
Journée familiale, cirque, etc. (entretien ménager et préparation en sus)	33 \$/ heure	34 \$/ heure	34 \$/ heure	2
<b>Patinage libre</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Patinage familial</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Patinage adulte</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

**Note 1 :** Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

**Note 2 :** Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

**Note 3 :** Entretien ménager non inclus

## ANNEXE C

	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2020	Note
<b>Terrains de baseball (Lorenzo-Labrecque et Jean Turbis)</b>				
Ligue et tournoi balle-molle	33 \$/heure	34 \$/heure	34 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	72 \$/heure	73 \$/heure	73 \$/heure	2
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Terrains de balle-molle (Steve-Duchesne et Queen Elizabeth High School)</b>				
Ligue	33 \$/heure	34 \$/heure	34 \$/heure	
Événement privé ou lucratif	72 \$/heure	73 \$/heure	73 \$/heure	2
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Terrain synthétique (Cégep de Sept-Îles)</b>				
Ligue / privé	70 \$/heure	71 \$/heure	72 \$/heure	
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Terrains naturels (Aréna Conrad-Parent, aréna Guy-Carbonneau, piste Guillaume-Leblanc et école Manikoutai)</b>				
Ligue / privé	75 \$/heure	76 \$/heure	77 \$/heure	
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

**Note 1 :** Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

**Note 2 :** Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

## ANNEXE C (SUITE)

	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2020	Note
<b>Piste et pelouse (Piste d'athlétisme Guillaume-Leblanc)</b>				
Événement privé ou lucratif	72 \$/heure	73 \$/heure	74 \$/heure	2
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Tennis extérieur (Centre socio-récréatif)</b>				
Enfant (moins de 18 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Adulte (18 ans et plus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Évènement privé	20 \$/heure	20 \$/heure	20 \$/heure	
Scolaire	31 \$/heure	32 \$/heure	32 \$/heure	1
<b>Tennis extérieur (Cégep de Sept-Îles et Steve-Duchesne)</b>				
Activités libres	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Terrains de volleyball ( 4 terrains avenue Arnaud)</b>				
Ligue	44 \$/soir	45 \$/soir	45 \$/soir	
Privé	33 \$/soir	34 \$/soir	34 \$/soir	
Lucratif	61 \$/soir	62 \$/soir	62 \$/soir	
<b>Terrain de volleyball (Roger Smith)</b>				
Ligue	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Privé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Parc Holliday, Patinoire Camille-Marcoux et Ferland</b>				
Patinoire avec bandes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Anneau glacé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	3
Glissade	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Ski de fond	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Parc Camille-Marcoux (Patinoire)</b>				
Ligue Roller-Hockey	20\$/heure	20\$/heure	20\$/heure	

**Note 1 :** Tarification différente dans le cas où il y a une entente spécifique entre les parties

**Note 2 :** Facturation des coûts excédentaires si la location nécessite des modifications aux plateaux (changement de la vocation première)

**Note 3 :** Facturation des coûts excédentaires si un surveillant est nécessaire.



**ANNEXE D**  
(remplacée par le règlement n° 2018-401)

	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2020	Note
<b>Centre socio-récréatif</b>				
<b>Entrée piscine</b>				
Enfant (moins de 18 ans)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
Adulte (18 ans et plus)	3 \$/personne	3 \$/personne	3 \$/personne	1
Adulte (60 ans et plus)	2 \$/personne	2 \$/personne	2 \$/personne	1
<b>Cours de natation enfant</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	60 \$/enfant/session	
2 <sup>e</sup> enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
3 <sup>e</sup> enfant	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	55 \$/enfant/session	
4 <sup>e</sup> enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Cours adulte</b>				
Session de 12 cours	75\$/adulte/ session	75\$ adulte/ session	75\$ adulte/ session	
<b>Piscine</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	37\$/heure	38\$/heure	40\$/heure	2
Organisme à but lucratif	71\$/heure	72\$/heure	75\$/heure	2
Évènement privé	60\$/heure	62\$/heure	62\$/heure	2
<b>Gymnase</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	24\$/heure	25\$/heure	25\$/heure	
Organisme à but lucratif	66\$/heure	67\$/heure	68\$/heure	
Évènement privé	44\$/heure	45\$/heure	45\$/heure	
<b>Dojo-studio</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	19\$/heure	20\$/heure	20\$/heure	
Organisme à but lucratif	31\$/heure	32\$/heure	32\$/heure	
Évènement privé	28\$/heure	29\$/heure	29\$/heure	
<b>Salle de réunion</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	12\$/heure	13\$/heure	13\$/heure	
Organisme à but lucratif	28\$/heure	29\$/heure	29\$/heure	
Évènement privé	20\$/heure	21\$/heure	21\$/heure	
<b>Salle de conditionnement</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	25\$/heure	26\$/heure	26\$/heure	
Organisme à but lucratif	46\$/heure	47\$/heure	47\$/heure	
Évènement privé	44\$/heure	45\$/heure	45\$/heure	
<b>Théâtre</b>				
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Organisme à but non lucratif	24\$/heure	25\$/heure	25\$/heure	
Organisme à but lucratif	66\$/heure	67\$/heure	67\$/heure	
Évènement privé	44\$/heure	45\$/heure	45\$/heure	

**Note 1** : À l'achat d'une carte de 10 visites et plus, un rabais de 25% sera accordé.

**Note 2** : Selon les règlements des bains publics au Québec, le salaire horaire du ou des sauveteurs sera ajouté au tarif de location de la piscine.

## ANNEXE E

	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2020
<b>Sites périphériques</b>			
<b>Salles communautaires</b>			
Organisme partenaire ou comité de loisirs	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Organisme à but non lucratif	12 \$ / heure 80 \$/ jour	12 \$ / heure 80 \$/ jour	12 \$ / heure 80 \$/ jour
Organisme à but lucratif	28 \$ / heure 200 \$/ jour	28 \$ / heure 200 \$/ jour	28 \$ / heure 200 \$/ jour
Évènement privé	20 \$ / heure 140 \$/ jour	20 \$ / heure 140 \$/ jour	20 \$ / heure 140 \$/ jour
<b>Gymnase Centre Roger-Smith</b>			
Organisme partenaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Organisme à but non lucratif	24 \$ / heure 145 \$/ jour	24 \$ / heure 145 \$/ jour	24 \$ / heure 145 \$/ jour
Organisme à but lucratif	50 \$ / heure 320 \$/ jour	50 \$ / heure 320 \$/ jour	50 \$ / heure 320 \$/ jour
Évènement privé	44 \$ / heure 270 \$/ jour	44 \$ / heure 270 \$/ jour	44 \$ / heure 270 \$/ jour

Précisions :

- Entretien ménager inclus;
- Une réservation d'un bloc de deux (2) heures minimum est obligatoire;
- Une réservation par jour représente une réservation pour huit (8) heures.

## ANNEXE F

### ABONNEMENT SELON LES CATÉGORIES D'USAGERS

	Catégorie d'abonnés	Durée	Coût
<b>R É S I D E N T S</b>	Enfants / jeunes (0 à 13 ans)	12 mois	Gratuit
	Adultes (14 ans et plus)	12 mois	
	Organismes résidents	12 mois	
	Employés de la bibliothèque	Durée de l'emploi	
	<b>Non-résidents (adultes, enfants, organismes)</b>	12 mois	40 \$

### CIRCULATION DES DOCUMENTS, RETARDS ET AMENDES

#### ADULTES ET ENFANTS

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	Coût / unité / jour
Livres (8) et livres audio (5)	8	--	21	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Livres à succès	3	3 \$	21	0,25 \$
Revue	8	--	21	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Séries télévisées	5	3 \$	7	3 \$
DVD (fiction)	5	3 \$	3	3 \$
DVD (documentaire)	5	3 \$	21	3 \$
Disques compacts	5	--	21	0,50 \$
Jeux vidéo	3	4 \$	7	4\$

#### ORGANISMES

CATÉGORIE	PRÊT DE DOCUMENTS			RETARD + AMENDE
	Quantité	Coût/unité	Durée (jours)	(Coût / unité / jour)
Livres	50	--	30	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)
Revue	20	--	30	0,15 \$ (enfants) 0,25 \$ (adulte)

- Prêt maximum de **trois** documents sur un même sujet.
- Pour tout abonné qui atteint un solde de 5 \$ à son dossier (amendes, frais de location, documents perdus ou abimés), le droit d'emprunter est suspendu.
- Prêt entre bibliothèques : Frais de retard : 1 \$ / jour (maximum de 10 \$).

#### MAXIMUM d'amende à payer **APPLIQUÉ** sur chaque type de documents

Documents prêtés : Livres, revues, livres audio, CD-ROM	10\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <u>Un délai de grâce</u> de 3 jours est accordé sur les livres, livres audio et revues avant qu'une amende soit calculée.</li> <li>♦ <u>Aucun délai</u> sur les DVD, DC et livres à succès</li> </ul>
Documents en location : DVD, DC, livres à succès et jeux vidéo	10\$	

#### Frais pour réservation ou demande de prêt entre bibliothèques non réclamée

Si un usager fait une réservation ou une demande de prêt entre bibliothèques, il a deux jours pour venir récupérer son document suite à l'appel des employés faute de quoi, une pénalité de 1\$ sera inscrite à son dossier.

## ANNEXE F (SUITE)

### MATÉRIEL ENDOMMAGÉ OU PERDU

Tous les documents sont la propriété de la Ville de Sept-Îles et sont des biens collectifs mis à la disposition des citoyens.

Un abonné qui retourne un document endommagé doit payer les coûts encourus par la bibliothèque pour sa réparation ou son remplacement. La décision de réparer ou remplacer un document endommagé dépend du bris constaté par l'employé.

#### FRAIS DE REMPLACEMENT OU DE RÉPARATION

<b>Remboursement des documents perdus * :</b>	<b>Coût du document + 5 \$ de frais de traitement</b>
Livre	
Document audiovisuel ou multimédia faisant partie d'un document multi-support (par exemple : cours de langues, manuels d'informatique, livres audio)	

\* Si un usager retrouve et rapporte le document perdu et payé dans un délai de 6 mois, il pourra être remboursé. Après ce délai, le document sera considéré officiellement perdu. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

<b>Remboursement des documents détériorés :</b>	<b>Coût du document + 5 \$ de frais de traitement</b>
Livre mouillé ou taché	
Livre déchiqueté par un animal	
Disque compact rayé ou cassé	
Document audio-visuel	

<b>Autres frais réclamés :</b>	<b>Coût</b>
Carte perdue ou mutilée (remplacement)	2 \$
Perte de la pochette de présentation ou livret d'accompagnement d'un disque compact, d'un CD-ROM ou manuel d'instructions d'un CD-ROM	5 \$
Document endommagé mais réparable : page déchirée, sac de plastique pour document multimédia, tranche salie, etc.	5 \$
Perte d'une pièce d'un livre-jeu	
Frais de reliure	10 \$

<b>Autres pertes :</b>	<b>15 \$ + 5 \$ de frais de traitement</b>
Livre dont le prix est inconnu	

### LOCATION D'APPAREILS DE RÉTROPROJECTION

<b>Description</b>	<b>Coût / jour</b>
Frais de location	15 \$
Retard	15 \$

Service réservé aux adultes de 18 ans et plus et aux organismes. L'emprunteur doit présenter une pièce d'identité ou sa carte d'abonné.

## ANNEXE F (SUITE)

### RÉSEAU INFORMATIQUE (Internet et bureautique)

Service	Clientèle	Coût	
Internet et bureautique	Adulte (14 ans et plus)	2 \$ / h	
	Enfant	1 \$ / h	1 h gratuite lors des journées pédagogiques pour les abonnés
Impressions à partir d'un poste informatique	Tous	0,15 \$ 0,25 \$ 0,75 \$	Noir et blanc (texte) Noir et blanc (pleine page) Couleur (pleine page)
Photocopies	Tous	0,15 \$	Noir et blanc 8 ½ x 11
		0,25 \$	Noir et blanc 8 ½ x 14
		0,50 \$	Noir et blanc 11 x 17
		0,75 \$	Couleur 8 ½ x 11
		1,00 \$	Couleur 8 ½ x 14
		1,25 \$	Couleur 11 x 17
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réservation 48 heures à l'avance acceptée sur place seulement (payable lors de la réservation et non remboursable)</li> <li>▪ Réservation annulée après 10 minutes de retard.</li> <li>▪ Utilisation d'une heure (maximum) renouvelable au besoin si disponibilité.</li> <li>▪ Gratuit pour la recherche</li> <li>▪ Gratuit pour un usager qui désire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ imprimer un document (il paiera le coût de l'imprimerie seulement);</li> <li>➤ vérifier s'il a reçu des courriels s'il n'en a que pour un maximum de 10 minutes.</li> </ul> </li> </ul>			

### VENTE DE DOCUMENTS USAGÉS

Une vente de documents usagés se tient habituellement une fois l'an, entre juin et septembre. Les documents sont vendus aux coûts suivants :

Livres pour adultes	1 \$
Livres de poche pour adultes	0,50 \$
DC et DVD	1 \$
Revue	0,25 \$
Livres d'enfants	0,50 \$